

Bulletin d'histoire politique

Classes populaires et culture démocratique au Québec lors de la transition au libéralisme (1850-1870)

Martin Petitclerc



Volume 14, Number 2, Winter 2006

Culture démocratique et aspirations populaires au XIXe siècle : la vie démocratique au quotidien

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054435ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054435ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Petitclerc, M. (2006). Classes populaires et culture démocratique au Québec lors de la transition au libéralisme (1850-1870). *Bulletin d'histoire politique*, 14(2), 71–82. <https://doi.org/10.7202/1054435ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2006

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Classes populaires et culture démocratique au Québec lors de la transition au libéralisme (1850-1870)¹

MARTIN PETITCLERC

Chercheur postdoctoral (CRSH)

Centre Interuniversitaire d'Études Québécoises (UQTR)

Au moment où on s'inquiète de la pratique citoyenne, il est surprenant de constater le peu d'intérêt des historiens québécois pour une histoire de la démocratie qui soit autre chose qu'une arène où s'affrontent les grands hommes politiques et leurs partis. Pourtant, une histoire de la démocratie et de ses pratiques nous permet de plonger aux sources mêmes de la construction de nos sociétés². En effet, la question sociale qui a menacé l'existence même des sociétés occidentales au XIX^e siècle n'est-elle pas le résultat du terrible décalage entre les espoirs égalitaires nourris par le projet démocratique et le désespoir engendré par les inégalités inhérentes à l'économie de marché³ ? Malgré qu'il ait été « caché » par le développement de l'État providence dans la seconde moitié du XX^e siècle, ce décalage nous a suivis jusqu'à aujourd'hui. En effet, la crise de cet État providence, au cours des trois dernières décennies, a incité à réfléchir à de nouvelles formes de solidarité qui ont émergé de la société civile pour répondre à ce qu'on a convenu d'appeler la « nouvelle question sociale ». Malgré une grande hétérogénéité, ces nouvelles initiatives, du moins celles qui relèvent du « secteur » de l'économie sociale et solidaire, ont revendiqué un nouveau pacte social fondé sur une extension de la démocratie à l'économie et aux services sociaux. L'espoir qui anime ce mouvement, qui tente de trouver une alternative aux logiques du marché et de l'État, est profondément enraciné dans les sociétés modernes. Au Québec, cet espoir s'est incarné dans les sociétés de secours mutuels qui voient le jour au milieu du XIX^e siècle dans les communautés ouvrières. Leur étude est d'autant plus importante pour la question de la démocratie que la mutualité a été

la première forme d'associationnisme populaire au Québec, avant même la coopération et le syndicalisme.

ÉMERGENCE D'UN MOUVEMENT ASSOCIATIF POPULAIRE

Si on se fie à l'historiographie, les classes populaires canadiennes-françaises n'auraient connu l'association qu'à la toute fin du XIX^e siècle. Peter N. Moogk a insisté, par exemple, sur le « grand trou » qu'il y aurait entre les faibles confréries de l'Ancien régime et les syndicats catholiques du début du XX^e siècle⁴. Encore récemment, Yvan Lamonde a soutenu que les classes populaires ne se sont appropriées la culture « bourgeoise » de l'association qu'à la toute fin du XIX^e siècle, avec le développement d'une culture des loisirs propre à la société industrielle de masse⁵. Pour leur part, les historiens du syndicalisme ont insisté sur le développement précoce d'une culture syndicale dans les milieux ouvriers canadiens-français. Toutefois, ces associations ouvrières, qui combinent habituellement activités mutualistes et syndicales, sont présentées comme de simples expériences brouillonnes jusqu'à l'arrivée, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, des premières unions internationales modernes⁶. Tout de même, Peter Bischoff a creusé la période du milieu du XIX^e siècle en articulant la solidarité de métier et la solidarité communautaire pour comprendre le « long » développement de la tradition syndicale chez les mouleurs. Mais l'association de ces travailleurs qualifiés, qui compte à peine une douzaine de membres dans les années 1860, ne vient finalement que confirmer l'hypothèse avancée traditionnellement sur la faible culture associative de la classe ouvrière jusqu'au dernier tiers du XIX^e siècle⁷.

À l'évidence, les classes populaires canadiennes-françaises ne peuvent s'en remettre à aucune réelle tradition associative jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Cet état de fait est d'ailleurs continuellement rappelé dans les journaux libéraux de l'époque⁸. C'est justement pour remédier à cette situation que certains tailleurs de pierre de Montréal décident de fonder, en 1851, une association ouvrière de secours mutuels, l'Union Saint-Joseph de Montréal, qui connaîtra un succès spectaculaire. Les fondateurs de l'association demandent alors aux travailleurs canadiens-français de se familiariser avec les bienfaits de l'association :

Le but de cette association est de réunir autant que possible les Canadiens-français de cette cité, qui forment la classe des travailleurs, afin d'en former une union de fraternité [. . .]. Il est vrai Canadiens travailleurs de Montréal, que c'est quelque chose de nouveau pour nous, qu'une union fraternelle et philanthropique, mais soyez sûrs, amis, que c'est le seul moyen que l'ouvrier puisse prendre pour se

mettre à l'abri du malheur [...] Le jour est arrivé de sortir de cet assouplissement qui jusqu'à ce jour a entravé l'union entre nous ; efforçons-nous donc, amis ; il vaut mieux tard que jamais ; venez, confrères ouvriers et travailleurs, enrôlez-vous sous la bannière philanthropique de l'Union St. Joseph⁹.

En 1853, la société défile pour la première fois dans les rues de la ville lors de sa fête patronale du 19 mars. Portant un ruban aux couleurs de l'union à la poitrine gauche, une centaine de membres marchent en rang derrière une large bannière annonçant l'objectif de la société : « Union Saint-Joseph de Montréal. Nous protégeons l'infortune ». L'exemple de cette association mutuelle sera rapidement suivi. En 1865, quelques milliers de membres sont répartis au sein des 35 sociétés en opération, principalement dans les quartiers populaires de Montréal et de Québec. À elle seule, l'Union Saint-Joseph de Montréal compte alors 800 membres. L'Union Saint-Pierre de Montréal et l'Union des charpentiers et menuisiers de Montréal totalisent respectivement 500 et 350 membres. Voilà qui explique pourquoi les officiers des principales sociétés montréalaises n'auront aucune difficulté à recruter environ 2000 membres pour célébrer, dans le calme, une fête de la mutualité dans les rues de la ville en 1865. C'est à peu près au même moment que le président de l'Union Saint-Joseph de Montréal affirme qu'il est inutile de fonder de nouvelles sociétés de secours mutuels à Montréal, « puisque presque tous les ouvriers ont déjà [...] fait leur choix »¹⁰. C'est à partir de cet engouement associatif, complètement ignoré par l'historiographie québécoise, que nous allons tenter de dégager certains éléments d'analyse concernant le développement d'une culture démocratique au sein des classes populaires au milieu du XIX^e siècle.

PROTECTION SOCIALE ET DÉMOCRATIE ASSOCIATIVE

Le succès rapide des sociétés de secours mutuels s'explique en grande partie par les bénéfices qu'elles procurent à leurs membres. En effet, en échange d'une cotisation mensuelle, ces sociétés accordent aux ouvriers mutualistes et à leur famille des secours en cas de maladie, d'accident, d'invalidité, de vieillesse ou de décès. Loin d'être un « but primitif », comme le prétendent Rouillard et Burt¹¹, les secours mutuels permettent d'offrir, par un effort profondément collectif, des indemnités qui sont considérées comme un « droit ». Ainsi, les secours mutuels se démarquent à la fois de « l'humiliante » assistance traditionnelle administrée par l'Église et de l'épargne individuelle promue principalement par les élites laïques. C'est pourquoi la protection

mutualiste a probablement représenté la seule réponse authentiquement ouvrière à la question sociale lors de la transition au libéralisme¹². D'ailleurs, il faut se garder de faire l'amalgame entre le secours mutuel, du moins tel qu'il se pratique dans les communautés ouvrières du milieu du XIX^e siècle, et l'assurance. Car le « droit » au secours ne relève pas d'un quelconque contrat assurantiel, c'est-à-dire d'une transaction commerciale entre un assureur et un assuré. Au contraire, il repose plutôt sur un contrat associatif qui implique des rapports solidaires et symboliques beaucoup plus profonds¹³. Pour l'Union des travailleurs de la Cité de Montréal, elle aussi fondée au début des années 1850, l'association est tout ce qui reste à l'ouvrier honnête et digne qui peut ainsi y trouver « une nouvelle mère, un père, des frères »¹⁴. Plus qu'un assureur, l'association de secours mutuels représente une véritable « famille fictive » qui fonctionne selon une logique asymétrique d'entraide et non selon le principe marchand de l'équivalence.

Mary Ann Clawson a interprété ce développement du « fraternalisme » comme un « repli » communautaire, une simple réaction conservatrice d'une aristocratie ouvrière affolée par les bouleversements apportés par la société industrielle¹⁵. Or dans sa critique radicale du fraternalisme, Clawson n'a accordé aucune importance à la grande modernité des secours mutuels dans l'éventail des modes de prise en charge de la pauvreté au milieu du XIX^e siècle. D'autre part, et c'est ce qui est le plus important pour notre propos, elle n'a pas vu le lien étroit que les mutualistes, qui d'ailleurs ne proviennent pas de la seule aristocratie ouvrière, ont établi entre la protection sociale et la démocratie associative. D'abord, il faut savoir que les sociétés de secours mutuels sont des associations au sens moderne du terme, c'est-à-dire qu'elles reposent sur les principes généralement attribués à la coopération : adhésion volontaire, gestion démocratique et absence de profit. Se secourir soi-même, pour la classe ouvrière, passe alors nécessairement par la propriété collective et la gestion démocratique puisqu'elles seules permettent un véritable contrôle ouvrier. D'ailleurs, les mutualistes ont beau jeu de rappeler l'importance d'une administration « ouvrière » pour éviter les scandales qui ont marqué profondément l'histoire des institutions de la prévoyance libérale fondées par l'élite, que ce soit les banques d'épargne ou les compagnies mutuelles d'assurance¹⁶. Ensuite, il faut également savoir que la gestion démocratique ne se limite pas à l'élection annuelle d'un conseil exécutif puissant. En effet, la démocratie mutualiste est profondément participative et nécessite l'implication constante des membres dans la gestion des affaires quotidiennes. Plus profondément, la démocratie participative a pour objectif de multiplier les occasions de rencontres entre les membres et, ainsi, de nourrir la culture d'entraide qui est au cœur de la protection sociale mutualiste.

C'est justement parce que la « citoyenneté associative » est étroitement liée à une forme de protection sociale solidaire qu'il est difficile de surestimer le respect des mutualistes pour le processus démocratique. Par exemple, dans la première constitution de l'Union Saint-Joseph de Montréal, on craint tellement de basculer dans l'autoritarisme qu'on oblige l'assemblée à présenter deux candidats pour chaque charge, ce qui empêche qu'un officier puisse être réélu par simple acclamation¹⁷. D'ailleurs, on s'assure d'une rotation régulière des officiers par des mandats d'une durée de six mois (en fait, trois mois au tout début). Entre 1852 et 1859, on a ainsi recensé 79 officiers différents qui ont occupé la dizaine de postes du comité exécutif de l'Union Saint-Joseph de Montréal ! La conception exigeante que l'on a de la démocratie est bien illustrée par la place centrale occupée par l'assemblée dans la vie mutualiste. À l'Union Saint-Joseph de Montréal, par exemple, les assemblées se tiennent les mercredis soirs, entre 7 et 10 heures. À 7 heures, lorsque le président demande l'ordre, les membres doivent être assis, découverts et silencieux. Assis à la tribune, les officiers sont parés d'une rosette de ruban blanc sur leur veste. Les membres, eux, doivent porter les « insignes ordinaires ». Le ritualisme de l'assemblée est accentué par le fait que le président doit réciter deux prières pour ouvrir et fermer les séances. Même si la constitution et les règlements ne le mentionnent pas, les délibérations de l'assemblée doivent être tenues secrètes. Ainsi, à partir de mars 1853, les membres doivent entrer dans la salle en donnant un mot de passe. La porte de l'assemblée doit être fermée à clef et un gardien est chargé « d'empêcher les étrangers de pénétrer à l'intérieur de [la] chambre ». Quelques mois plus tard, on abandonne le mot de passe pour une carte d'admission que les membres doivent obligatoirement présenter aux gardiens à l'entrée. Si un membre désire inviter un étranger à une séance, celui-ci doit en aviser l'assemblée huit jours à l'avance. En 1858, on refuse même que le médecin de la société, qui joue pourtant un rôle essentiel dans l'administration de l'assurance-maladie, puisse assister aux séances sur une base régulière¹⁸. . . Cette préoccupation profonde pour l'autonomie de l'assemblée démocratique explique pourquoi l'Union Saint-Joseph de Montréal a des rapports extrêmement tendus avec l'Archevêché de Montréal dans les années 1850 et 1860¹⁹. Enfin, cette volonté de préserver l'assemblée du regard extérieur témoigne du rôle pratique et symbolique essentiel que l'on attribue à l'assemblée démocratique pour renforcer le sentiment de solidarité au cœur de la protection mutualiste. D'ailleurs, les membres ont tellement confiance dans le pouvoir intégrateur de l'assemblée qu'on exige, pendant les premières années de la société du moins, l'unanimité sur les questions importantes. Considérant tout cela, on peut donc aisément faire le lien entre l'assemblée démocratique, qui personnifie la « famille fictive » mutualiste, et la protection sociale fondée sur une entraide solidaire quotidienne.

UN EFFORT SUR SOI

Mais cette confiance dans les vertus intégratives de l'assemblée ne doit pas cacher l'effort considérable que cette culture associative démocratique et solidaire a demandé aux classes populaires. Malheureusement, l'historiographie québécoise est très imprécise sur cette question fondamentale. Soulignons au passage que cette situation ne s'explique pas seulement par le peu d'intérêt accordé au développement rapide des associations mutualistes au milieu du XIX^e siècle. En effet, les études consacrées aux associations syndicales, qui s'attardent généralement à faire la recension des « conquêtes ouvrières », ne s'intéressent pas à la dynamique associative elle-même, aux rapports démocratiques et égalitaires qu'elle institue entre les membres. Ainsi, la littérature donne l'impression que la solidarité est une réaction populaire naturelle, à la limite instinctive et irréfléchie, face aux misères engendrées par le capitalisme industriel. Même les études de ce qu'on appelle la *New Labour History*, qui ont pourtant insisté sur l'importance de la culture pour comprendre la formation de la classe ouvrière, n'ont pas accordé un rôle important à l'association²⁰. Bien sûr, ces études ont démontré que la solidarité populaire pouvait émerger des lieux les plus inusités, comme par exemple la taverne Joe Beef à Montréal²¹. Toutefois, la solidarité n'est ici guère plus que le prolongement naturel des habitudes de sociabilité de la classe ouvrière. Enfin, soulignons que nous retrouvons ce postulat d'une culture populaire « naturellement solidaire » à l'extérieur du cercle restreint de l'historiographie du syndicalisme. C'est notamment le cas de Gérard Bouchard qui affirme que les valeurs démocratiques et égalitaristes que l'on retrouve chez les classes populaires canadiennes-françaises constitueraient le prolongement de leur expérience du Nouveau Monde²².

À notre avis, une histoire de l'association nous permet d'ouvrir le questionnement historique sur la « construction » de la solidarité au sein des milieux populaires lors de la transition au libéralisme. D'ailleurs, le fait que la solidarité doive être abordée comme une construction sociale a été bien montré par certains travaux qui ont mis en lumière les modèles de masculinité et de féminité ayant participé à la définition de ce nouvel espace solidaire à partir du milieu du XIX^e siècle²³. Mais au delà de cette question de genre, que nous ne pouvons aborder ici²⁴, que nous apprend l'analyse historique du développement d'une culture associative au sein des classes populaires à partir du milieu du XIX^e siècle ? Elle nous apprend que la solidarité est un acte conscient des classes populaires, un effort considérable afin de prolonger, en acte, les profondes aspirations que la démocratie a fait naître chez elles. Pour bien comprendre cet effort associatif, il faut rappeler que l'association n'est

guère plus qu'une réponse temporaire à une situation particulière jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Par exemple, les règlements de la puissante Société des charpentiers de vaisseaux de Québec prévoient déjà, en 1840, la dissolution de cette dernière après cinq années d'activité²⁵. Ainsi, la précarité des associations ouvrières de la première moitié du XIX^e siècle découle tout autant de l'attitude des classes populaires à l'égard de l'association que, comme les historiens du syndicalisme l'ont affirmé, des règles répressives mises en place par « l'État bourgeois »²⁶.

À partir de là, le développement d'une culture associative au sein des milieux populaires canadiens-français du milieu du XIX^e siècle doit être interprété, en suivant ce qu'a dit E. P. Thompson à propos de la « communauté ouvrière » anglaise, comme un effort de ces dernières sur elles-mêmes²⁷. C'est pourquoi la démocratie mutualiste ne se contente pas du renforcement symbolique tel que nous l'avons vu précédemment. Elle est également appuyée par une véritable discipline des relations sociales visant explicitement à renforcer les liens de solidarité entre les membres. Même s'il est très difficile aujourd'hui d'en avoir une connaissance précise, cet « effort associatif » des classes populaires est perceptible dans les constitutions et les règlements des sociétés de secours mutuels. En effet, les nombreux « devoirs » des membres, et les amendes qui leur sont associées, sont un indice important de la discipline rigoureuse à laquelle s'astreignent les mutualistes pendant les assemblées démocratiques. Dès sa fondation en 1851, l'Union Saint-Joseph stipule notamment que :

– Lorsque le Président appellera à l'ordre, chaque membre devra être découvert et assis, ayant soin d'observer le plus strict silence afin de faciliter les affaires ; aucune conversation ne sera permise dans aucune partie de la chambre [. . .]. Aucun membre qui violera cette règle sera condamné à une amende de six deniers pour chaque offense sans mitigation.

– Tout Membre qui fumera dans la chambre des délibérations pendant les heures de l'assemblée, sera condamné à une amende de trois deniers pour chaque offense. . .

– Tout Membre qui refusera de servir dans aucune charge ou dans aucun comité dans lequel il pourrait avoir été élu paiera une amende d'un chelin et trois deniers. . .

– Tout Membre qui fera usage d'un langage grossier pendant les heures d'Assemblée sera condamné à une amende de trois deniers pour chaque offense.

– Tout Membre qui entrera dans la dite Société, doit être sain et sobre. . .²⁸

Quelques années plus tard, on ajoutera de nouveaux devoirs... et de nouvelles amendes. Ces ajouts témoignent bien de la difficulté d'implanter durablement cette vie démocratique solidaire dans les milieux populaires. Cela est particulièrement évident si on considère d'abord que les membres ne s'en remettent plus au principe de la participation volontaire aux assemblées. En effet, à partir du milieu des années 1850, les membres jugent nécessaire d'obliger leurs confrères à assister aux assemblées sous peine d'amende, et cela « sans aucun appel ». Ensuite, l'apparition dans les règlements de quatre nouveaux articles illustre de nombreux problèmes concernant le processus de délibération au sein des assemblées. Désormais :

– Aucun membre n'a le droit de parler plus de deux fois sur la même question.

– Lorsqu'un membre parle sur une question, il se lève à sa place et s'adresse au fauteuil, se borne à la question et évite toute personnalité.

– Tout membre qui introduit dans les débats aucun sujet qui touche à la religion ou à la politique, est passible d'une amende de trente sous.

– Un membre qui use d'un langage grossier ou qui manque en aucune autre manière au respect qu'il doit à la société et à ses confrères, est sujet à une amende que les membres fixent suivant la nature de l'offense²⁹.

Cette discipline rigoureuse lors des assemblées n'est évidemment pas unique à l'Union Saint-Joseph de Montréal. En fait, ces dispositions se retrouvent généralement mot pour mot dans les constitutions de la plupart des sociétés de secours mutuels à cette époque. Évidemment, cela s'explique en partie parce que les règlements des premières sociétés, tels ceux de l'Union Saint-Joseph de Montréal, sont repris textuellement par les sociétés qui suivront. Toutefois, il ne s'agit pas d'un simple mimétisme ou d'une reproduction mécanique de règlements qui n'auraient eu qu'une faible utilité pratique. Par exemple, à l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, fondée par des cordonniers en 1863, les assemblées sont apparemment aussi mouvementées, ce qui appelle de nombreuses mesures disciplinaires³⁰. À l'inverse, soulignons au passage que les quelques sociétés de secours mutuels qui visent les classes moyennes au milieu du XIX^e siècle ne sentent pas le besoin d'encadrer aussi sévèrement le déroulement des assemblées... C'est le cas par exemple de la Société Notre-Dame-de-Bonsecours de Montréal, fondée par certains membres des professions libérales et de la petite bourgeoisie de Montréal, dont l'objectif est d'offrir de l'assurance à bon marché. Cette société est ouverte à toutes les

classes de la société et ne fait pas appel à une quelconque identité ouvrière. Dans ce type de sociétés, on ne fait guère plus que signaler qu'un membre ayant une conduite « impropre » sera expulsé³¹. . . Ces sociétés, d'ailleurs, n'obligent pas leurs membres à être présents aux assemblées. Une comparaison rapide entre ce type de sociétés de secours mutuels et les associations ouvrières comme l'Union Saint-Joseph de Montréal pourrait nous faire croire que les classes moyennes ont une meilleure connaissance de l'association. Mais cela est douteux. Si on y regarde de plus près, on comprendra que l'absence d'une véritable discipline au sein de ces sociétés s'explique plutôt par le fait que l'assemblée démocratique n'est pas investie, dans ce cas-ci, d'un rôle solidaire aussi affirmé que dans les associations ouvrières.

En donnant les moyens à la classe ouvrière de s'autodiscipliner, en développant une forme fiable et respectueuse d'entraide et surtout en institutionnalisant des rapports sociaux solidaires dans le temps, la volonté des mutualistes de combiner la protection sociale et la démocratie associative a profondément transformé les classes populaires au XIX^e siècle. On s'en doute, la crise actuelle de l'État providence enveloppe cette histoire d'enjeux qui ne relèvent pas seulement de la connaissance, mais également des paramètres de la nouvelle solidarité à construire. Ainsi, certaines études récentes ont mis à contribution l'histoire de la mutualité afin de démontrer que l'État providence, en se substituant à l'initiative personnelle, aurait été une réponse paternaliste à la question sociale qui entrerait non seulement en conflit avec la capacité des populations à se prendre en main, mais également avec leur volonté, toute libérale, de se sortir seules d'affaires³². À l'inverse, d'autres études ont plutôt insisté sur un lien de continuité entre la mutualité et l'État providence, faisant ainsi de la première une simple étape dans la montée de ce que Ewald appelle la société assurantielle³³. Dans un cas comme dans l'autre, les auteurs s'appuient sur le postulat de la tendance naturelle des hommes et des femmes à s'associer, ce qui leur permet ensuite de juger l'État providence en fonction de ce qu'ils considèrent être « l'ordre normal des choses ». À notre avis, ces deux interprétations passent tout simplement à côté de la véritable signification historique de la mutualité telle qu'elle s'est développée dans les milieux ouvriers au XIX^e siècle. En effet, ce que certains auteurs ont interprété d'une façon équivoque comme étant le désir d'autonomie des classes populaires correspond, en fait, à une volonté profonde de démocratisation d'une société menacée par les principes régulateurs du marché. Alors qu'aujourd'hui ces principes régulateurs sont souvent présentés comme la seule alternative à un État providence en crise, il est important de rappeler cette expérience mutualiste du XIX^e siècle. Cela non pas tant parce qu'elle représente un modèle institutionnel que l'on pourrait reproduire, ce qui n'est évidemment pas

le cas, mais plutôt parce qu'elle rappelle que ni l'individualisme de la société marchande ni la solidarité mécanique de l'État providence n'épuisent les espoirs que l'individu moderne a entretenus, et entretient toujours, à l'égard de la démocratie. Finalement, reconnaître que cet espoir démocratique est indissociable d'un effort solidaire est une condition essentielle non seulement pour vaincre l'apathie et le cynisme, mais également pour répondre vigoureusement aux menaces qui planent actuellement sur nos sociétés.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Cet article, en partie tiré de ma thèse de doctorat, a bénéficié du soutien financier du CRSH, du FQRC, de la Fondation Desjardins et du CRISES. Je tiens également à remercier Jean-Marie Fecteau, Michèle Dagenais et les évaluateurs externes pour leurs commentaires.
2. Ian McKay a évoqué ce problème dans « The Liberal Order Framework : A Prospectus for a Reconnaissance of Canadian History », *Canadian Historical Review*, vol. 81, n° 4, décembre 2000, p. 617-645. Voir également Joseph Yvon Thériault, *Critique de l'américanité. Mémoire et démocratie au Québec*, Québec, Québec Amérique, 2002. Voir Robert Adamoski, Dorothy E. Chunn et Robert Menzies (dir.), *Contesting Canadian Citizenship. Historical Readings*, Peterborough, Ontario, Broadview Press, 2002.
3. Parmi une riche littérature sur cette question, l'ouvrage de Giovanna Procacci est peut-être celui qui analyse avec le plus de profondeur les liens entre la démocratie et l'économie de marché. Giovanna Procacci, *Gouverner la misère. La question sociale en France, 1789-1848*, Paris, Seuil, 1993.
4. Peter N. Moogk, « In the Darkness of a Basement : Craftsmen's Associations in Early French Canada », *Canadian Historical Review*, vol. 57, n° 4, 1976, p. 399-439.
5. Yvan Lamonde, *Trajectoires de l'histoire du Québec*, Montréal, Fides, 2000, coll. « Les grandes conférences », p. 12.
6. Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme au Québec : des origines à nos jours*, Montréal, Boréal express, 1989.
7. Peter Bischoff, « La formation des traditions de solidarité ouvrière chez les mouleurs montréalais : la longue marche vers le syndicalisme (1859-1881) », *Labour / Le travail*, vol. 21, printemps 1988, p. 9-43.
8. Voir, entre autres, Yvan Lamonde, « Les associations au Bas-Canada : de nouveaux marchés aux idées (1840-1867) », *Histoire sociale*, vol. 8, 1975, p. 361-370 et Jean-Marie Fecteau, « État et associationnisme au XIX^e siècle québécois : éléments pour une problématique des rapports État/société dans la transition au capitalisme », Allan Greer et Ian Radford (dir.), *Colonial Leviathan*, Toronto, Toronto University Press, 1992, p. 135-162.

9. Union Saint-Joseph de Montréal, *Constitution et règlements*, Montréal, Plinguet, 1858.
10. Jacques A. Plinguet, *Souvenirs sur les commencements de l'Union St. Joseph de Montréal*, Montréal, Plinguet et Laplante, 1866, p. 39-40.
11. Jacques Rouillard et Judith Burt, « Le mouvement ouvrier », Noël Bélanger et al., *Les travailleurs québécois, 1851-1896*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1973, p. 80.
12. Voir Martin Petitclerc, *Une forme d'entraide populaire : histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au XIX^e siècle*, thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal, 2004, p. 94-145.
13. Sur cette question, voir Martin Petitclerc, « La solidarité face au marché. Quelques réflexions sur l'histoire de la mutualité au Québec », *Revue internationale d'économie sociale RECMA*, n° 283, février 2002, p. 67-77.
14. Préambule à la Constitution de l'Union des travailleurs de la Cité de Montréal, *L'Avenir*, 23 juin 1852.
15. Mary Ann Clawson, *Constructing Brotherhood. Class, Gender, and Fraternalism*, Princeton, Princeton University Press, 1989.
16. Voici par exemple ce que disait la Société bienveillante des ouvriers en bâtiments de Québec : « Il s'agit aujourd'hui [...] de ranimer la confiance dans les classes laborieuses. Naguère, elles allaient avec foi, déposer leurs épargnes dans une banque fondée pour elles. La banque s'est transformée en boutique d'usurier, l'argent du pauvre a été éparpillé et est devenu la proie d'une indigne juiverie. Et voyez comme la chute d'une banque d'épargnes, chose grave, n'a pu déraciner chez l'ouvrier le sentiment de l'association », *Le Canadien*, 11 décembre 1865.
17. Association St. Joseph de Montréal, *Constitution et règlements*, Montréal, Louis Perreault et Cie, 1851.
18. Séances du 3 mars et du 15 décembre 1853, 1^{er} *Registre des procès-verbaux de l'Union Saint-Joseph de Montréal (déc. 1852 à mai 1854)*, boîte 99-07-08-02 ; séances du 12 mars 1856, du 8 avril 1857 et du 18 janvier 1858, 2^e *Registre des procès-verbaux de l'Union Saint-Joseph de Montréal (mai 1854 à février 1862)*, boîte 99-07-08-02 ; séance du 7 avril 1862, 3^e *Registre des procès-verbaux de l'Union Saint-Joseph de Montréal (février 1862 à octobre 1869)*, boîte 99-07-08-02, Archives de la Ville de Montréal.
19. Nous ne pouvons aborder ces rapports ici. Voir Petitclerc, *Une forme d'entraide populaire...*, p. 171-181.
20. Voir par exemple l'article récent de Peter C. Bischoff, « La société de bienfaisance des journaliers de navires à Québec, 1855-1878 », *Canadian Historical Review*, vol. 84, n° 3, 2003, p. 321-353.
21. Peter DeLottinville, « Joe Beef of Montreal : Working Class Culture and the Tavern, 1869-1889 », Laurel S. MacDowell et Ian W. Radford (dir.), *Canadian Working Class History. Selected Readings*, Toronto, Canadian Scholars' Press, 1992, p. 245-268.

22. Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal, 2000, p. 66-67.
23. Voir ici Clawson, *Constructing Brotherhood...*, et pour le Québec, la courte description du fonctionnement des sociétés de secours mutuels faite par Bettina Bradbury, *Familles ouvrières à Montréal. Âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal, 1995, p. 248-249.
24. En effet, cette question est beaucoup trop complexe pour être abordée ici. Voir notre thèse de doctorat pour une critique de la thèse de Clawson en ce qui concerne le mouvement mutualiste : Petitclerc, *Une forme d'entraide populaire...*, p. 166 et suivantes.
25. Le contrat associatif peut être consulté dans Joseph Laurin, 5 janvier 1841, Minutiers, Archives nationales du Québec (Québec). Pour une histoire de cette société, voir Robert Tremblay, « La grève des ouvriers de la construction navale à Québec (1848) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 2, septembre 1983, p. 227-239.
26. Robert Tremblay, « Un aspect de la consolidation du pouvoir d'État de la bourgeoisie coloniale : la législation anti-ouvrière dans le Bas-Canada, 1800-1850 », *Labour / Le travailleur*, vol. 8, n° 9, 1981-1982, p. 243-252.
27. E. P. Thompson, *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Le Seuil, 1988, p. 377-378.
28. Association Saint-Joseph de Montréal, *Constitution et règlements*, Montréal, Imprimerie de Louis Perrault, 1851.
29. Union Saint-Joseph de Montréal, *Constitution et règlements*, Montréal, Plinguet et Cie., 1858.
30. Charles Leclerc, *L'Union Saint-Joseph du Canada. Son histoire, son œuvre, ses artisans*, Ottawa, Union Saint-Joseph du Canada, 1939, p. 16.
31. Société bienveillante de Notre-Dame-de-Bonsecours à Montréal, *Règlements*, Montréal, Louis Perreault, 1865. Voir également ces règlements d'une société similaire : Union Saint-Vallier de Québec, *Règles et règlements*, Québec, L'événement, 1871.
32. David Beito, *From Mutual Aid to the Welfare State. Fraternal Societies and Social Services, 1890-1967*, Chapel Hill and London, The University of North Carolina Press, 2000.
33. François Ewald, *L'État providence*, Paris, Grasset, 1996 (1986).